



---

# INSCRIPTION ÉTÉ 2018

[WWW.CARAVELLES.CA](http://WWW.CARAVELLES.CA)

---

# Document d'inscription – Été 2018

---

Nous vous souhaitons une bonne saison avec le Club Caravelles!

Vous trouverez plus bas les informations pour les inscriptions, selon le groupe d'âge du joueur ou de la joueuse.



**Attention !** Notre club doit respecter les dates limite d'inscription d'équipes fixées par les Ligues de la région. Ainsi, une pénalité de retard d'inscription de 30\$ s'appliquera à partir du 17 mars 2018, nous souhaitons ainsi vous sensibiliser sur l'importance de s'inscrire tôt dans ces programmes (nous voulons éviter la situation de ne pas inscrire d'équipe à la date limite d'inscription de la Ligue, pour se retrouver plus tard avec de nombreuses inscriptions qui nous auraient permis d'inscrire une équipe dans cette ligue).

## **Politique d'aide financière**

Le club de soccer des Caravelles de Sainte-Foy/Sillery s'est doté d'un programme de solidarité afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes, provenant de milieux défavorisés ou fragilisés, de s'inscrire et de participer à des activités de soccer organisées par le Club. L'aide financière offerte sert à défrayer la totalité ou une partie des frais d'inscriptions du joueur auprès du Club (un paiement de 40\$ pour frais administratifs est requis). Pour plus d'informations, veuillez consulter la section Informations complémentaires du document d'inscription ou notre site internet, dans la section Club, Formulaire et politiques.

**Nous vous informons que selon l'article 35.9.1 des « Règles de fonctionnement » de la Fédération de Soccer du Québec, le club est maître et responsable de l'utilisation de son effectif.**

# U-21 à Senior (A et AA)

(Nés en 2000 ; 1998 ... et moins) : 1 programme proposé

---

Pour les équipes Senior, possibilité de **forfait d'équipe pour 4200\$ (minimum 16 joueurs, maximum 25 joueurs)**. Le responsable (joueur et/ou entraîneur) doit soumettre au bureau du club une liste de **16 joueurs minimum** avec paiement et fiches d'inscription complétées pour chaque joueur **avant le 30 mars 2018**. Nous ne prenons plus d'inscription individuelle pour les joueurs A et AA.

Un chèque de dépôt de 200\$, post daté au 15 septembre 2018, est demandé afin de couvrir les éventuelles pertes de chandail de match et les amendes. Il doit être remis au moment de l'inscription de l'équipe. Les cas de remboursement doivent se gérer au sein même de l'équipe.

La Ville de Québec facture dorénavant l'utilisation des terrains de soccer pour les Seniors (54\$ plus taxes pour une heure de terrain synthétique à 11). Cependant si l'équipe est constituée de plus de 75% de jeunes de moins de 21 ans alors le terrain est gratuit. En conséquence nous vous avisons que :

- Équipe Seniors avec moins de 75% de moins de 21 ans = pas de pratique ou facturation supplémentaire selon demande de l'équipe (**paiement avant la pratique**).
- Équipe Seniors avec plus de 75% de moins de 21 ans = pratique à la demande du responsable de l'équipe.

**Journée de match prévue** : <http://caravelles.ca/inscriptions-saison-ete-2018/>

Calendrier et horaire des matchs imposés par l'ARSQ disponible **le 3 mai**.

## Comment s'inscrire ?

---

Chaque joueur doit obligatoirement compléter une fiche d'inscription et ce, pour chaque saison. Si la personne à inscrire n'est pas répertoriée (c.à.d. première inscription à vie), **elle doit présenter sa carte d'assurance maladie (ou une photocopie) et une preuve de résidence\* pour identification**.

À noter que chaque chèque sans provision entrainera automatiquement des coûts supplémentaires de 40 \$.


*\*Exemple de preuve de résidence : copie du permis de conduire avec adresse valide du parent, copie de compte Hydro-Québec etc.*

- **En personne** :
  - ❖ À partir du **12 février 2018**, à la réception du club du lundi au vendredi de **11 h à 18 h**. Paiement par chèque à l'**ordre du Club Caravelles** ou en argent comptant.

- ❖ Dans une enveloppe bien fermée, à déposer derrière le grillage de la réception du Club Caravelles (sur le comptoir), lors des heures d'ouverture de l'Aréna de Sainte-Foy, 7 jours sur 7, de 7h à 22h.
- ❖ Les 12 - 13 - 14 et 15 mars 2018, de 17h à 19h, à la réception du club  
Paiement par chèque à l'ordre du Club Caravelles ou en argent comptant.

\* Chaque chèque sans provision entraînera des coûts supplémentaires de 40 \$.

- **Par la poste** :

Dès à présent, nous faire parvenir au 930, avenue Roland-Beaudin, Québec (Québec), G1V 4H8, la fiche d'inscription avec une preuve de résidence\* et une photocopie de la carte d'assurance maladie (si membre non répertorié, c.à.d. première inscription à vie), ainsi que le paiement par chèque à l'ordre du Club Caravelles daté du jour de l'inscription (merci d'indiquer le nom de votre enfant au bas du chèque). **Tout dossier incomplet sera mis en attente.** 

Une confirmation vous sera envoyée par courriel, dans un délai de deux semaines suite à votre envoi postal. Il est très important de bien vérifier la réception du courriel, sinon, communiquez directement avec le club à [ecrire@caravelles.ca](mailto:ecrire@caravelles.ca). **Le seau de la poste fera foi de la date d'inscription.**

*\*Exemple de preuve de résidence : copie du permis de conduire avec adresse valide du parent, copie de compte Hydro-Québec etc.*

## Photo de passeport de joueur

---

Vérifiez sur le formulaire d'inscription (plus bas) si la notice PHOTO est indiquée à côté de la catégorie d'inscription (U-9 à U-18 A et AA (inscriptions annuelles également), Senior, et U-11 à U-18 LSRQ). Si tel est le cas, c'est qu'une photo de passeport est demandée pour cette catégorie.

- Si un joueur ciblé dans les catégories PHOTO obligatoire effectuée **sa première inscription à un club de soccer du Québec**, sa photo doit être prise\*.
- Si un joueur ciblé dans les catégories PHOTO obligatoire jouait aux Caravelles mais n'a jamais pris de photo, cette dernière doit être prise\*.
- Si le joueur provient d'un autre club, il doit passer à son ancien club pour y récupérer son passeport (si possible), puis venir le remettre au bureau des Caravelles avant le **20 avril 2018**, sans quoi il ne pourra participer aux premiers matchs.
- Pour les inscrits possédant déjà un passeport (photo) au Club Caravelles (Été 2016 et plus), veuillez consulter la liste des joueurs qui doivent prendre une nouvelle photo de passeport sur notre site internet, au [www.caravelles.ca](http://www.caravelles.ca), au courant du mois de mars 2018.

À noter que le club Caravelles exige que tout joueur inscrit dans la catégorie U-9 et plus (selon les indications plus haut ; selon son niveau) doit obligatoirement prendre sa photo. Le club de soccer des Caravelles de Sainte-Foy – Sillery se déresponsabilise pour tout passeport qui ne sera pas prêt pour une photo non-prise.

La photo de passeport peut être prise directement au Club, selon nos heures d'ouverture. Elle peut aussi être envoyée par courriel au : [ecrire@caravelles.ca](mailto:ecrire@caravelles.ca)

La date limite est le **20 avril 2018**.

## Habit d'équipe

---

Lorsqu'un joueur s'inscrit, il accepte de se conformer à la règle du port de la tenue du club. Un **gilet de match sera prêté** pour la saison estivale, et devra être obligatoirement restitué à son entraîneur à la fin de celle-ci. En cas de non-restitution, le joueur sera automatiquement suspendu au niveau provincial.

Les chandails de match doivent être lavés à la machine à l'envers, et portés uniquement pour les parties (sauf pour les Novices).

Chaque joueur doit se prévaloir de souliers à crampons et protège-tibia. De plus, voici le reste de l'équipement demandé pour chaque catégorie d'âge :

Senior et O-35 : **Bas et shorts officiels (VERTS)** de match + Gilet de match du club

Vous pouvez acheter les shorts et bas officiels de match ainsi que tout autre matériel nécessaire chez Influence Sport au 5175-1 Boulevard de l'Ormière ou en ligne au <http://influencesport.com/categorie-produit/articles-promotionnels-caravelles/> ; **pour les catégories concernées, les bas et shorts officiels sont obligatoires**. Un joueur qui ne respecte pas cette règle se verra refuser la participation aux matchs. Le matériel n'est pas en vente au club.

## Rabais familial de 40 \$ :

---

**Rabais Familial** : À partir de l'inscription du troisième **enfant** d'une même famille résidant à la même adresse de **18 ans et moins** (les 3 enfants inscrits en même temps).

3 <sup>ème</sup> enfant	40\$ de rabais
4 <sup>ème</sup> enfant	80\$ de rabais
5 <sup>ème</sup> enfant	120\$ de rabais
6 <sup>ème</sup> enfant	160\$ de rabais

Si vous procédez à l'inscription par internet, vous pouvez bénéficier du rabais. Il suffit de payer la totalité et de nous écrire à [ecrire@caravelles.ca](mailto:ecrire@caravelles.ca) dans les 48h suivant l'inscription pour obtenir le rabais. Nous effectuerons un remboursement du montant directement sur votre carte de crédit.

## Communications

---

Afin de rester informé des activités du club, nous vous suggérons fortement de vous inscrire aux nouvelles de notre site internet ainsi que d'aimer notre page Facebook.

<http://caravelles.ca/> 

<https://www.facebook.com/soccercaravelles> 

Nos informations sont transmises via notre site internet, ou par courriel. La Fédération de Soccer du Québec (FSQ) reconnaît dorénavant le courrier électronique comme document officiel de correspondance. Il est donc **obligatoire** de fournir une adresse courriel **valide et lisible** lors de votre inscription. Si pour un raison ou une autre vous ne recevez pas nos courriels, merci de nous contacter rapidement.

## Informations complémentaires

---

- **Politique de remboursement :**

Informations disponibles au : [www.caravelles.ca](http://www.caravelles.ca), section Club, formulaires et politiques

- **Politique d'aide financière :**

Nous avons un programme d'aide financière pour les familles défavorisées, vous trouverez toutes les informations via le lien : <http://caravelles.ca/wp-content/uploads/2012/03/formulaire-programme-aide-financiere.pdf>

- **Lunette de sport obligatoire**

**Pour les joueurs et joueuses qui doivent porter des lunettes de vue sous prescription, uniquement.**

La fédération de soccer du Québec rend obligatoire le port des lunettes de sport dès la saison hiver 2015-2016 et ce, pour tous les joueurs qui participeront à des activités dans la Ligue de soccer élite, la Ligue de développement, la Ligue de soccer Québec Métro et la LSRQ (joueurs U-8 et plus). Les arbitres vérifieront dorénavant les lunettes des joueurs afin que le règlement soit appliqué (obligation émise par la compagnie d'assurance). Seules les lunettes de sport sont acceptées et seulement si elles ne représentent aucun danger tant pour le joueur qui les portent que pour les autres joueurs.



Un joueur ou une joueuse désirant porter out de même ses lunettes correctrices peut jouer en portant une lunette de protection par-dessus les lunettes correctrices. Le plastique doit être incassable et la monture doit être entièrement recouverte et attachée.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir davantage sur l'application de ce règlement.

- **Budget d'équipe**

Aucune participation au budget de l'équipe (tournois ou autres activités) ne pourra être demandée au club. Ceci est la responsabilité de chaque équipe. Les transports en bus sont à la charge des équipes.

Merci!

- **Bénévoles**

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour nous aider lors des inscriptions, des activités spéciales, des journées d'ouverture et de fermeture, pour le Festival etc. Cette aide est indispensable et nécessaire au bon fonctionnement du Club. Peu importe le nombre d'heures qu'il vous est possible de donner, contactez-nous au [ecrire@caravelles.ca](mailto:ecrire@caravelles.ca) pour y laisser votre nom et nous vous contacterons pour plus de détails. Merci en avance !

- **U-05, U-06... O-35, qu'est que ça signifie? ???**

Le "U" et le "O" viennent des mots **Under** et **Over**. C'est la dénomination officielle de la [FIFA](http://www.fifa.com) (Fédération Internationale Football Association) pour catégoriser les joueurs de soccer selon leur âge au cours de l'année civile. La catégorie **U-05** signifie donc 5 ans et moins à partir du premier janvier. La catégorie **O-35** signifie 35 ans et plus au cours de l'année courante.

- **Prévention des commotions cérébrales**

Nous vous invitons à consulter la section réservée à la prévention des commotions cérébrales sur notre site internet dans la section entraîneur, conseils santé.

- **Reçus pour impôts**

Les reçus seront disponibles, pour la saison été 2018 ainsi que la saison Automne-Hiver 2018-2019 sur notre site web dès la mi-janvier 2019. Cette démarche est la même depuis plusieurs années au Club Caravelles.

- **Recherche de nouveaux arbitres**

Le club caravelles est à la recherche d'arbitres.

Si vous recherchez un emploi d'été stimulant, à l'extérieur et avec des horaires flexibles qui respectent vos disponibilités, veuillez vous inscrire à l'adresse suivante: [caravelles.ca/inscriptions/](http://caravelles.ca/inscriptions/).

Critères:

- Être très motivé à apprendre ;
- Démontrer du leadership ;
- Vous devez être disponible en moyenne 2 soirs par semaines du lundi au jeudi ;
- Vous devez avoir au minimum 13 ans dans l'année courante.

## CAISSE DESJARDINS DE SAINTE-FOY

**OUVERT LE SAMEDI**  
**DE 9H À 13H** CENTRE DE SERVICES PLACE DE LA CITÉ  
2600, BOULEVARD LAURIER, PORTE 1

**ET PLUS ENCORE!**   
**BESOIN DE PARLER À UN CONSEILLER ?  
FACILE AVEC NOTRE HORAIRE PROLONGÉ.**

- de 6h à 22h en semaine
- de 8h 30 à 16h le week-end

**COMPOSEZ LE 418 653-0515 7 JOURS/7**



*Commanditaire principal du Club de Soccer des Caravelles de Sainte-Foy - Sillery*